



---

*Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres*

---

**2017/2170(DEC)**

5.2.2018

## **AVIS**

de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Institut européen pour  
l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'exercice 2016  
(2017/2170(DEC))

Rapporteure pour avis: Barbara Matera

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que l'égalité entre les hommes et les femmes constitue l'une des valeurs fondamentales de l'Union, qui s'emploie à promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans toutes ses actions, comme le prévoit l'article 8 du traité FUE;
- B. considérant que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire fait partie intégrante de la stratégie d'intégration de la dimension de genre;
  - 1. rappelle que l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes a été créé en vue de contribuer à la promotion de l'égalité des genres dans l'Union et de la renforcer en prenant en considération l'égalité hommes-femmes dans toutes les politiques pertinentes de l'Union et dans les stratégies nationales qui en découlent ainsi que la lutte contre la discrimination reposant sur le sexe, et de sensibiliser les citoyens de l'Union à l'égalité des sexes; se félicite que la priorité soit donnée au travail dans plusieurs domaines où les résultats sont de grande qualité et particulièrement retentissants, sans perdre de vue la problématique de l'intégration de la dimension de genre;
  - 2. se félicite de la coopération en cours entre l'Institut et la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres et salue la contribution de l'Institut aux efforts constamment déployés par la Commission en faveur des droits de la femme et de l'égalité des genres; appelle de ses vœux une meilleure interaction entre les priorités législatives et non législatives de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres et les travaux de recherche de l'Institut, qui tient compte également de l'indice d'égalité de genre élaboré par ce dernier;
  - 3. prend acte de l'avis de la Cour des comptes, selon lequel les comptes annuels de l'Institut présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2016, ainsi que les résultats de ses opérations, ses flux de trésorerie et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission;
  - 4. prend note de l'avis de la Cour des comptes, selon lequel les recettes et les paiements sous-jacents aux comptes annuels de l'Institut relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont légaux et réguliers dans tous leurs aspects matériels;
  - 5. constate que le volume des reports de crédits engagés est resté élevé (51 %) pour le titre III (dépenses opérationnelles), principalement à cause des études en cours qui devaient être terminées en 2016; relève cependant qu'il s'agit là d'une amélioration par rapport au volume de 2015, à savoir 61 %; invite l'Institut à envisager d'introduire des crédits dissociés pour mieux refléter la nature pluriannuelle des opérations et les retards inévitables entre la signature des contrats, les livraisons et les paiements;

6. estime, au vu des données disponibles actuellement, que la décharge peut être accordée au directeur de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes sur l'exécution de son budget pour l'exercice financier 2016.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	24.1.2018
<b>Résultat du vote final</b>	+: 29 -: 1 0: 1
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Daniela Aiuto, Maria Arena, Heinz K. Becker, Malin Björk, Vilija Blinkevičiūtė, Anna Maria Corazza Bildt, Iratxe García Pérez, Arne Gericke, Anna Hedh, Mary Honeyball, Teresa Jiménez-Becerril Barrio, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz, Florent Marcellesi, Angelika Mlinar, Angelika Niebler, Maria Noichl, Marijana Petir, João Pimenta Lopes, Michaela Šojdrová, Ernest Urtasun, Ángela Vallina, Elissavet Vozemberg-Vrionidi
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Catherine Bearder, Izaskun Bilbao Barandica, Livia Járóka, Urszula Krupa, Edouard Martin, Clare Moody, Monika Vana
<b>Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final</b>	Artis Pabriks

## VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

29	+
ALDE	Catherine Bearder, Izaskun Bilbao Barandica, Angelika Mlinar
ECR	Urszula Krupa
EFDD	Daniela Aiuto
GUE/NGL	Malin Björk, João Pimenta Lopes, Ángela Vallina
PPE	Heinz K. Becker, Anna Maria Corazza Bildt, Teresa Jiménez-Becerril Barrio, Livia Járóka, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz, Angelika Niebler, Artis Pabriks, Michaela Šojdrová, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Jarosław Wałęsa
S&D	Maria Arena, Vilija Blinkevičiūtė, Iratxe García Pérez, Anna Hedh, Mary Honeyball, Edouard Martin, Clare Moody, Maria Noichl
Verts/ALE	Florent Marcellesi, Ernest Urtasun, Monika Vana

1	-
ECR	Arne Gericke

1	0
PPE	Marijana Petir

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention